

LES CONTENTIONS

Loi sur les services de santé et les services sociaux

Article 118.1

La force, l'isolement, tout moyen mécanique ou toute substance chimique ne peuvent être utilisée, comme mesure de contrôle d'une personne dans une installation maintenue par un établissement, que pour **l'empêcher de s'infliger ou d'infliger à autrui des lésions**. L'utilisation d'une telle mesure doit être minimale et exceptionnelle et doit tenir compte de l'état physique et mental de la personne.

Les règles générales lors de l'utilisation de moyens de contention :

1. Être prescrits par le médecin
2. Être inscrits au PTI par infirmière
3. Le confort et la sécurité de la personne doivent être assurés
 - Surveillance aux 30 minutes ou plus
 - Changement de position toutes les 2 heures
 - Vérifier l'intégrité de la peau
 - Vérifier le dispositif de contention régulièrement
 - Exercice passifs et actifs au besoin
4. Des observations adéquates doivent être notées à chaque quart de travail




Autres professionnels autorisés à décider du recours aux contentions :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, travailleurs sociaux et psychologues et psychoéducateurs.

Rôle de l'infirmière auxiliaire :

- ✚ Collaborer à l'évaluation de l'état de santé du client;
- ✚ Rapporter à l'inf. tout changement à l'état de la personne ou toute situation anormale;
- ✚ Consulter et appliquer la démarche de soins cliniques élaborée par inf. au PTI;
- ✚ Connaître et respecter la technique d'installation recommandée par le fabricant;
- ✚ Connaître et respecter les mesures de surveillance relatives à l'utilisation du moyen de contention;
- ✚ Inscrire au dossier à chaque quart de travail des notes d'évolution concernant la mesure de contrôle et les réactions observées chez la personne.

Selon le MSSS, il y a trois contextes d'interventions associés aux moyens de contention :

1. Interférence aux soins  L'intervention vise à empêcher la personne d'arracher un dispositif de soins nécessaire à son traitement (tubulure, drain, sonde etc.)
2. Risque d'agression  L'intervention vise à réduire les risques d'agression et d'automutilation (la personne s'inflige des blessures à elle-même)
3. Protection  L'intervention vise à réduire les risques de chute, de fuque ou de traumatisme.

Les impacts de l'utilisation des moyens de contention :

Impacts négatifs	Impacts positifs
<ul style="list-style-type: none">▪ Provoquer la dégradation de l'état général ou la mort accidentelle	<ul style="list-style-type: none">▪ Meilleur positionnement du client
<ul style="list-style-type: none">▪ Diminuer l'autonomie fonctionnelle, la force et de la masse musculaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Préviend les accidents ou d'autres traumatismes chez le client
<ul style="list-style-type: none">▪ Causer un engourdissement, des ankyloses et un œdème des membres, risque de lésions et douleur	<ul style="list-style-type: none">▪ Facilite les interventions des intervenants pour les soins et traitements
<ul style="list-style-type: none">▪ Diminuer l'équilibre et provoquer une instabilité à la marche	<ul style="list-style-type: none">▪ Protège les autres clients et le personnel de l'agressivité de la personne
<ul style="list-style-type: none">▪ Causer un ralentissement du métabolisme (constipation)	<ul style="list-style-type: none">▪ Donner un sentiment de sécurité au client et à sa famille
<ul style="list-style-type: none">▪ Provoquer une augmentation des troubles cognitifs existants ou l'apparition de nouveaux troubles cognitifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduction des risques d'automutilation
<ul style="list-style-type: none">▪ Provoquer une augmentation de la résistance du client qui risque de le blesser, de la fatigue, léthargie et de l'épuisement à plus long terme	<ul style="list-style-type: none">▪ Favorise l'acceptation d'une personne par son entourage
<ul style="list-style-type: none">▪ Sur le plan émotionnel, provoque de la peur, colère, agitation, agressivité, humiliation, sentiment de punition, rejet, diminution de l'estime de soi, résignation, dépression	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduit le stress et l'anxiété (ex : peur de tomber)

Quelques principes à respecter lors de l'utilisation de moyens de contention :

- Assurer le confort de la personne en protégeant ses proéminences osseuses
- Ne pas entraver ses mouvements ni la circulation sanguine
- Ne pas nuire au traitement ni aggraver ses problèmes de santé
- Permettre à tout intervenant de détacher le moyen de contention facilement, si nécessaire
- Relâcher un peu les contentions au moindre symptôme d'occlusion périphérique (pâleur, ecchymose, froideur, picotement ou douleur).
- Permettre de changer le moyen de contention s'il est souillé
- Enlever les contentions au moins toutes les 4 heures
- Rester discrète, car le moyen utilisé peut être embarrassant pour la personne et ses visiteurs, même s'il se révèle utile.
- Le respect des besoins (14 besoins) de la personne lors de l'utilisation des contentions.

